

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
NIORT
2 rue du Palais
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

! SOCIETE ANONYME
! TERRES DE SEVRE
!
!
!
! 79230 BRULAIN

Dépôt effectué par :

! SOCIETE ANONYME
! TERRES DE SEVRE
!
!
!
! 79230 BRULAIN

Numéro RCS : NIORT B 337 848 378

<2406/86B00070>

! Pièces déposées le 13/01/1997

Numéro : 970060

! pv d assemblée du 09/12/1996
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

! pv conseil administration du: 09/12/1996

BORDEREAU DE FRAIS

! Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	42.44!
! Montant Tva.....	8.74	TOTAL T.T.C.....	89.18!

Le Greffier,



Il est certifié que les pièces ci-dessus ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Niort le 13/01/1997.

En Niort, le 13/01/1997. Le Greffier, [Signature]
AVIS: Ce certificat est l'original de l'acte déposé.

TERRES DE SEVRE

Brûlain

79230 PRAHECQ

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 1996

L'an mille neuf cent quatre vingt seize

Le Lundi 9 Décembre

A 11 Heures

Les actionnaires de la S.A. TERRES DE SEVRE, société anonyme au capital de 2.200.000 Frs dont le siège est à BRULAIN 79230 PRAHECQ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à NIORT, salle de réunion, 52, Rue Pied de fond, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chacun d'eux le 18 Novembre 1996.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par sept actionnaires présents. Monsieur RICHARD Claude étant absent et excusé.

Assistaient, également, à la séance, Monsieur GUIGNER Jean, ainsi que le Cabinet MALEVAUT-NAUD représenté par Monsieur NAUD Jean Claude.

Monsieur BONNEAU Jean Jacques, Président Directeur Général, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Madame BIDAULT Monique et Monsieur POMMIER Jean Marie, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs et Monsieur SOURISSEAU Pierre est nommé secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 4.399 sur 4.400 actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée réunit le quorum requis pour délibérer en assemblée générale ordinaire.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

↳ Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 30 Juin 1996 et rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,

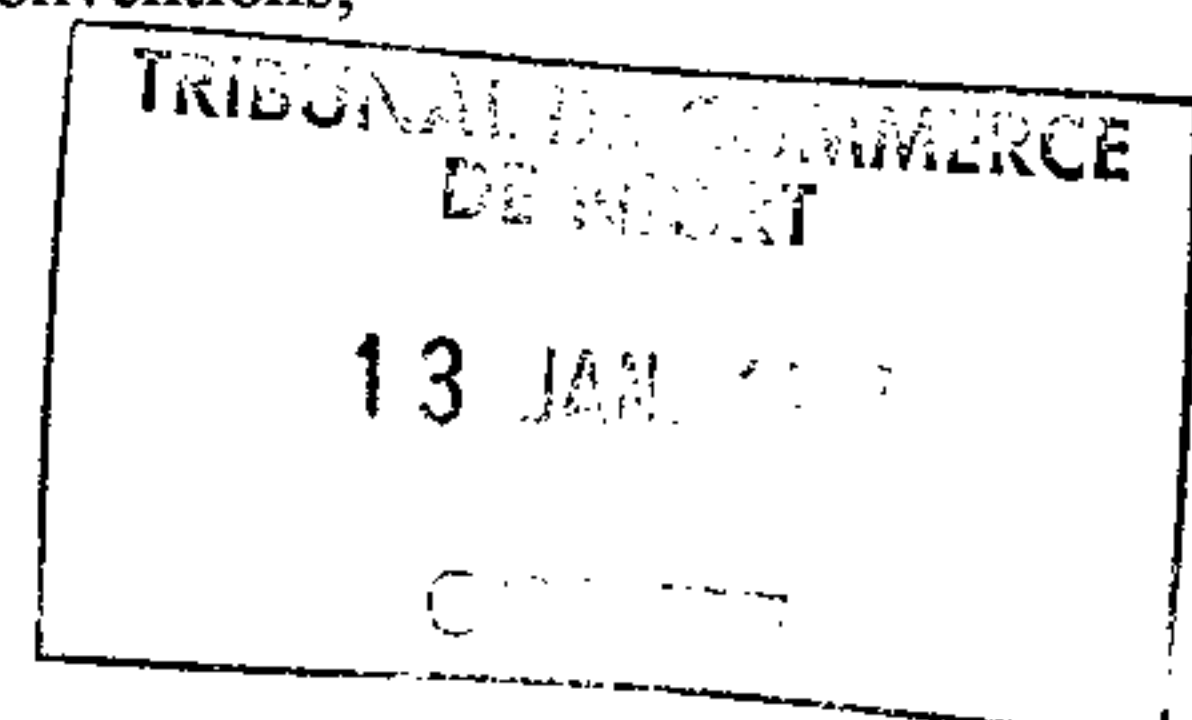
↳ Approbation desdits comptes, bilan, annexe et conventions,

↳ Quitus aux administrateurs,

↳ Affectation des résultats,

↳ Nomination d'un nouvel administrateur,

↳ Questions diverses.



Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1°) copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires,
- 2°) la feuille de présence de l'assemblée et la liste des actionnaires,
- 3°) l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 1996,
- 4°) le rapport de gestion du conseil d'administration,
- 5°) le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 6°) le texte des résolutions qui seront proposées à l'assemblée.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, l'annexe, le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Puis il est passé à la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est alors passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et celle du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Juin 1996 tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion et donne quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi que suit le déficit de l'exercice s'élevant à la somme de 257.565,20 F. F.

- Report à nouveau - 257.565,20 F.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Maurice BRAULT demeurant le Peu de THENEZAY, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur RICHARD Claude.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions de ce rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les administrateurs intéressés a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts, fixe à la somme de 50.000 Frs pour l'exercice clos le 30 Juin 1997, le montant des jetons de présence que pourra s'allouer éventuellement le conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

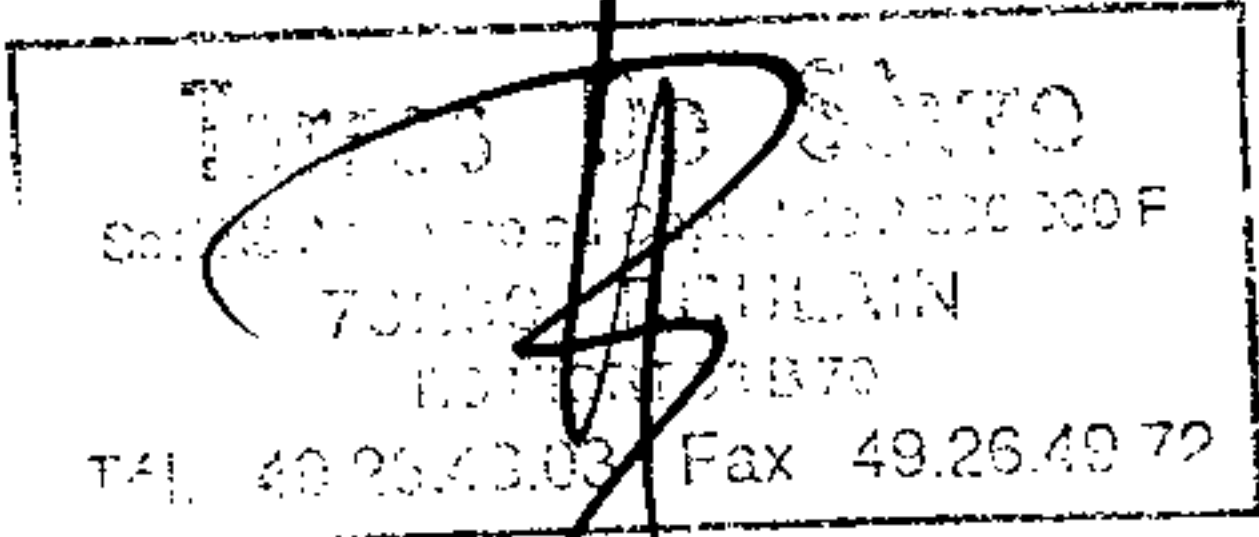
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 Heures.

Le Président
J.J. BONNEAU

Les scrutateurs
M. BIDAULT
J.M. POMMIER

Le secrétaire
P. SOURISSEAU

Antoine Laforêt



S.A. TERRES DE SEVRE

79230 BRULAIN

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 1996

L'an mille neuf cent quatre vingt seize
Le lundi 9 Décembre
A 10 Heures 30

Les membres du conseil d'administration de TERRES DE SEVRE, se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur BONNEAU, salle de réunion, 52, Rue Picot de fond à NIORT.

Etaient présents :
Mme BIDAULT Monique
MM. BARADEAU Rémi
BONNEAU Jean Jacques
CAILLE Joël
GRUGET Jean Claude
POMMIER Jean Marie
SOURISSEAU Pierre

Etait absent et excusé :
M. RICHARD Claude

Monsieur BONNEAU, le président du conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès verbal de la réunion du 25 Octobre 1996, après lecture, est adopté à l'unanimité.

I - AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTIONS

Le Président expose au conseil que par une demande en date du 28 Octobre 1996, Monsieur RICHARD Claude, a soumis à l'agrément la cession de deux actions au profit de Monsieur BRAULT Maurice. Il rappelle que par application de l'article N°22 des statuts, le conseil doit statuer sur l'agrément sollicité dans les trois mois.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité d'agréer la cession projetée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 Heures.

Le Président
J.J. BONNEAU

Le secrétaire
P. SOURISSEAU

Cette séance a été conforme

